VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 21 janvier 2019 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2019-01-6262: 1- Demande de désignation à titre de célébrant

Attendu l'adoption du projet de loi no 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002;

Attendu que ce projet de loi permet de demander au ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux;

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

Attendu que chaque personne désignée s'engage à respecter le caractère solennel de la cérémonie et à respecter les conditions de fond et de forme relatives à la célébration d'un mariage ou d'une union civile.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministre de la justice de désigner le maire de la Ville de Beauceville, monsieur François Veilleux; célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

R-2019-01-6263: 2- Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes feu du Québec

Attendu que l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2018 la création du registre SIAF(Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Attendu que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

Attendu que l'implantation de ce registre (\$ 17 millions pour la mise en place et \$ 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Attendu qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1,6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

Attendu que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$ 2 millions à \$ 2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Attendu que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mental, par exemple);





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville invite toutes les autres municipalités québécoises à demander à leurs députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions;

QUE la Ville de Beauceville demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et possession d'armes illégales;

QUE la Ville de Beauceville propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation et de prévention au lieu d'investir dans un tel programme;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches, au député de Beauce-Nord, à la MRC Robert-Cliche et toutes ses municipalités;

R-2019-01-6264: 3- Réfection Chemin du Raccourci

Attendu que la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Robert-Cliche a obtenu un avis favorable du ministère des Transports (MINISTÈRE);

Attendu que la Ville de Beauceville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul d
l'aide financière selon l'option suivante:
☑ l'estimation détaillée du coût des travaux
□ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)

☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Keven Boutin Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, conforme son engagement à faire réaliser les travaux





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019 (suite)

selon les modalités d'application en vigueur et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

· a.a.	
4.	Avis motion pour 1 ^{er} projet de règlement no 2019-409 REPORTÉ
	u la conseiller(ère) donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un ement modifiant le règlement 2016-340 « plan d'urbanisme »
5-	Adoption du 1 ^{er} projet de règlement 2019-409 REPORTÉ
	proposé par uyé par et résolu
	le 1 ^{er} projet de règlement 2019-409 modifiant le règlement 2016-340 « <i>plan d'urbanisme</i> » adopté tel que rédigé.
5.	Avis motion pour 1 ^{er} projet de règlement no 2019-410 REPORTÉ
	u la conseiller(ère) donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un ement modifiant le règlement 2016-341 « concernant le zonage »
6-	Adoption du 1er projet de règlement 2019-410 REPORTÉ
	proposé par uyé par et résolu
	le 1 ^{er} projet de règlement 2019-410 modifiant le règlement 2016-341 « <i>concernant le ge</i> » soit adopté tel que rédigé.
7-	Avis motion pour 1 ^{er} projet de règlement no 2019-411 REPORTÉ
	u la conseiller(ère) donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un ement modifiant le règlement 2016-341 « concernant le zonage »
8-	Adoption du 1 ^{er} projet de règlement 2019-411 REPORTÉ
	proposé par uyé par et résolu
	le 1 ^{er} projet de règlement 2019-411 modifiant le règlement 2016-341 « <i>concernant le</i> ege » soit adopté tel que rédigé.
9-	Période de questions
Aucu	une question n'est posée.
10-	Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent
Tout	autre suiet si le Conseil est au complet et v consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout de l'item suivant:





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019 (suite)

Considérant qu'il y a lieu de préciser les périodes de remboursement du règlement 2018-398 « décrétant une dépenses et un emprunt de 9 750 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna et aménagement d'un terrain de baseball et plateau multisports et autres équipements sportifs »

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

De remplacer l'article 3 par le suivant:

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de neuf millions sept cent cinquante mille dollars (9 750 000 \$) sur les périodes suivantes:

5 932 500 \$ sur 25 ans – part de la Ville 3 217 500 \$ sur 20 ans – subvention provinciale 600 000 \$ sur 15 ans – part de École Jésus Marie: »

R-2019-01-6266: 11- Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière	FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

